

## LETTRE D'INFORMATION AUX PARENTS

Votre enfant, sous réserve de la décision du Conseil des Maîtres, va entrer en 6<sup>ème</sup>. Vous trouverez, ci-dessous, les éléments utiles pour vos démarches.

### Admission en collège

Votre enfant sera inscrit dans le collège du secteur de votre domicile. Cette année, la procédure d'affectation en 6<sup>ème</sup> est informatisée grâce au logiciel « AFFELNET 6<sup>ème</sup> ».

Au cours du mois de mars, le Directeur d'école vous remettra :

- la **fiche « volet 1 »** (données administratives de votre enfant), que vous corrigerez si nécessaire, avant de la lui retourner
- la **fiche « volet 2 »** sur laquelle vous émettrez vos vœux pour l'affectation de votre enfant en 6<sup>ème</sup>

**NB :** Si vous choisissez un établissement d'enseignement privé : il vous appartient de faire toutes les démarches nécessaires à l'inscription de votre enfant dans le collège concerné.

### Dérogation de secteur

Si vous souhaitez que votre enfant soit scolarisé dans un collège autre que celui du secteur, vous avez la possibilité de demander une dérogation. Un seul vœu de dérogation est possible, pour lequel vous pourrez, le cas échéant, invoquer plusieurs motifs de dérogation. Votre demande sera classée selon les motifs nationaux et examinée en fonction des capacités d'accueil du collège sollicité.

MOTIFS DE DEROGATION	PIECES JUSTIFICATIVES (à fournir impérativement)
Elève souffrant d'un handicap	Décision de la commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées relevant de la MDPH
Elève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	Avis du médecin scolaire ou la convention Hôpital/Education nationale
Elève boursier sur critères sociaux	Avis d'imposition 2011 photocopié dans son intégralité sur lequel figure le revenu fiscal de référence
Elève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement demandé	Certificat de scolarité de la rentrée 2012 (sauf élève de 3 <sup>ème</sup> )
Limite de secteur	Copie de plan indiquant les 2 collèges ainsi que le domicile (par vos soins)
Convenance personnelle	Lettre des parents (préciser : garde d'enfant, transports, allemand LV1, autre)

**Attention : en l'absence de pièces justificatives, la demande sera rejetée.**

### Pour les demandes d'entrée en :

- |   |   |
|---|---|
| - 6 <sup>ème</sup> internationale             | => le dossier complété est à remettre au Directeur d'école    |
| - 6 <sup>ème</sup> européenne (italien)       | => s'adresser au collège Maurois - Menton                     |
| - 6 <sup>ème</sup> sport                      | => s'adresser directement aux collèges concernés              |
| - 6 <sup>ème</sup> classe à horaires aménagés | => s'adresser au collège H. Matisse – Nice (musique et danse) |
| - 6 <sup>ème</sup> internat                   | => le dossier complété est à remettre au Directeur d'école    |
| - 6 <sup>ème</sup> SEGPA                      | => le dossier complété est à remettre au Directeur d'école    |
| - 6 <sup>ème</sup> ULIS                       | => le dossier complété est à remettre au Directeur d'école    |

Le Directeur d'école mettra à jour (au cours du mois de mai) au fur et à mesure que les résultats des commissions seront connus, les vœux des élèves qui auront été retenus.

**Vous veillerez à respecter les dates imposées par le calendrier de la procédure.**

### Décision de l'affectation

La décision d'affectation vous sera notifiée à partir du 10 juin 2013 par le Principal du collège, où votre enfant est affecté.